



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

6^{ème} séance de l'année
Jeudi 20 octobre 2022

Sous la Présidence
de Monsieur Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus
Le 14 octobre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL
Tania GALVANI
François PELLECUIER
Corinne DIAKOK-EDINVAL
Henri ANGLIQUE
Cécile BOUCAUD
Philippe RIBERE
Jimmy LOUIS
Rosette BONNETO
Georges BREMENT
Dominique DOLMARE
Yann NANETTE
Badi FADDOUL
Marie-Andrée MANDIL
Alain SOREZE

PRESENTS

Madly PAULIN-GARGAR
Bruno FANFANT
Michèle ROBIN-CLERC
Jean-Marc SOUKAÏ
Danita LEBRERE
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE
Sandra ENJARIC
Mehdi KEITA
Claude BARFLEUR
Loïc MARTOL

ABSENTS

Marie-Hélène SALOMON
(*proc. Y NANETTE*)
Myriame LACROSSE
(*proc. Mme DIAKOK-EDINVAL*)
Alex AUCAGOS
Jacques BANGOU
(*proc. M. KEITA*)
Jean-Charles SAGET
Evelyne DEMOCRITE
(*Excusée*)
Monique DECASTEL
(*proc. S. ENJARIC*)
Marie-Eugène TROBO-
THOMASEAU
(*proc. L. MARTOL*)

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE
ANNEE 2022

Demande de subvention

RF
Guadeloupe

**DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE
ANNEE 2022**

Demande de subvention

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2334-40, L2334-41 et R2334-36

Considérant la lettre du Préfet du 31 janvier 2022 relative à la Dotation Politique de la Ville 2022,
Considérant le courriel du Sous-Préfet du 15 juillet 2022 précisant les modalités de répartition de la dotation politique de la ville en fonction des populations légales en quartiers de la politique de la ville,

Entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

A l'unanimité

Article 1 : D'adopter le plan de financement, pour les opérations, comme suit :

Montant total des opérations : 296 900 € HT

Dotation politique de la ville (DPV 2022)	222 292,34 € HT
Ecole Raymonde BAMBUCK	
Travaux de revêtement du sol pour les aires de jeux	20 960.00 € HT
Ecole Raphael CIPOLIN	
Travaux de revêtement du sol pour les aires de jeux	7 400,00 € HT
Réaménagement de l'aire de jeux – Place de la Victoire.....	148 640.00 € HT
Réfection des équipements de proximité de Mortenol.....	45 292,34 € HT
Ville de Pointe-à-Pitre	74 607,66 € HT
Ecole Raymonde BAMBUCK	
Travaux de revêtement du sol pour les aires de jeux	5 240.00 € HT
Ecole Raphael CIPOLIN	
Travaux de revêtement du sol pour les aires de jeux	2 500,00 € HT
Réaménagement de l'aire de jeux – Place de la Victoire.....	37 160.00 € HT
Réfection des équipements de proximité de Mortenol.....	29 707.66 € HT

RF

Guadeloupe

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 27/10/2022

971-219711207-BF_011_2022-BF

Article 2 : D'autoriser le Maire à solliciter le Président de la communauté de Cap Excellence pour le versement de la Dotation Politique de la Ville, au titre de l'année 2022, à hauteur de deux cent vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-douze euros et trente-quatre centimes (222 292,34 €) hors taxes.

Article 3 : D'inscrire dans le cadre de la prochaine décision modificative, les crédits suivants :

- En dépense, au chapitre 21 - article 2135 : 322 136.50 € (TTC)
- En recettes, au chapitre 13 - article 1321 : 222 292.34 €

Article 4 : D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches et à signer les conventions, pièces et tous autres documents nécessaires relatifs à cette affaire et sa réalisation.



Article 5 : Le Maire et, sous son autorité, les services municipaux sont chargés de la transmission au contrôle de légalité et de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux mois (2) à compter de la date de sa notification ou d'entrée en vigueur.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Pointe-à-Pitre, le 20 octobre 2022

Le Maire



Harry DURIMEL

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 27/10/2022
971-219711207-BF_011_2022-BF